

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 09 janvier 2020

Convocation en date du 03 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

L'an deux mil vingt, le neuf janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane - Mme PAILLARD Christine

Absente non excusée : Mme CHEVALIER Catherine

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

---

Objet 2020 - 001 - Syndicat de Bassin de l'Oudon : convention pour travaux ruisseaux La Mée et la Pelleterie

Le conseil municipal,

VU la présentation par M. Louis MICHEL, président du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon, du projet de travaux d'aménagement des ruisseaux La Mée (sur un linéaire total de 1520m) et La Pelleterie (sur un linéaire total de 1730 m), sur la commune de Ballots, pour la reconquête du bon état écologique,

Considérant les impacts physiques et biologiques sur les cours d'eau liés à la présence des ouvrages et au recalibrage

VU l'accord de principe des riverains excepté pour l'ouvrage du moulin neuf afin d'étudier la réduction de la vulnérabilité aux inondations

VU les propositions du Syndicat de Bassin de l'Oudon suivantes :

- Aménagements réalisés dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général
- Restauration de la végétation des berges et enlèvement des embâcles
- Restauration de la morphologie du lit mineur
- Effacement des ouvrages
- Mise en place d'aménagements compensatoires immédiats

Les travaux seront financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la région, le département et le syndicat ;

Après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour la signature d'une convention à intervenir entre la commune et le Syndicat de Bassin de l'Oudon, récapitulant l'ensemble de ce projet,

PREND note que M. Louis MICHEL s'engage à lancer une étude sur le risque inondation pour le lieudit « Le Moulin Neuf ».

---

Objet 2020-002 - Subvention pour le projet robotique en Australie

Le conseil municipal,

VU la demande de subvention déposée par Melle Margot BOISLORET, élève au collège Volney de Craon, pour le projet robotique en Australie, qui se déroulera à Brisbane du 22 au 24 mai 2020

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au versement d'une subvention de 250 € ; en contrepartie, il lui est demandé de présenter une rétrospective de son voyage et du projet présenté.

---

Objet 2020 - 003 - Projet regroupement caserne de pompiers

M. le maire fait part aux élus qu'une réunion a eu lieu le mercredi 11 décembre 2019, en mairie, avec des représentants du SDIS, des élus des communes de Cuillé, Fontaine Couverte et Laubrières, ainsi que M. Christophe LANGOUET, conseiller départemental.

A la suite de cette réunion, une estimation approximative des frais de viabilisation du terrain en vue de la construction du centre d'incendie et de secours a été envoyée :

- Achat du terrain et frais s'y rapportant
- Frais de viabilisation ainsi répartis :
  - o Réseau d'eau potable : 5 000 € HT
  - o Assainissement autonome : 15 000 € HT
  - o Desserte électrique : 13 000 € HT
  - o Télécom : 5 000 € HT
  - o Voie d'accès : 21 000 € HT
- Le tout à la charge de la commune de résidence soit Ballots

Le conseil municipal, après discussion,

PROPOSE deux solutions :

- demander une participation au prorata du nombre d'habitants pour les huit communes qui sont dans le secteur d'intervention des trois centres actuels (à savoir : Ballots - Cuillé - Fontaine Couverte - Laubrières - La Roë - Gastines - Saint Poix et Saint Michel de La Roë). PRECISE que cette demande de participation serait à faire par le SDIS à chaque commune.
  - Prendre en charge la totalité mais en choisissant le terrain le plus approprié afin de réduire les coûts.
-

Objet 2020-004 - Affectation du solde de subvention à des œuvres caritatives

Mmes Marguerite RIVIERE et Barbara GAUTUN, conseillères municipales, présentent :

Lors de l'accueil de réfugiés à Ballots, une subvention de l'état, d'un montant de 7000 € avait été versée. Cette somme a permis d'acheter du matériel divers pour le bon accueil d'une famille de réfugiés en 2017. Cette famille ayant quitté la commune en 2018, elles proposent l'attribution du solde de la subvention (3 421.05 €) à une ou plusieurs associations qui viennent en aide à des personnes démunis.

Elles proposent 3 associations : l'association Revivre (Laval), le secours populaire (Laval) et l'association Assemblée citoyenne du Craonnais (Craon).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le versement exceptionnel :

- De 1140 € au Secours populaire
- De 1140 € à l'association Revivre
- De 1141.05 € à l'association Assemblée citoyenne du Craonnais

---

Objet 2020 - 005 - Aménagement parking salle multi-activités et liaisons piétonnes

Le Conseil Municipal,

VU le projet d'aménagement du parking de la salle multi-activités ainsi que le projet d'aménagement de deux cheminements piétonniers pour sécuriser l'accessibilité au parking et assurer un lien avec des secteurs géographiques communaux

VU la validation du projet lors de la réunion de conseil du 05 décembre 2019, et qui sollicitait en même temps une subvention au titre de la DETR

VALIDE ce projet,

ARRÊTE les modalités de financement comme suit :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| - Subvention DETR (plafond 200 000 € ; 30 % sur le HT - Travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie) | 7 512,90 €         |
| - Autofinancement   | <u>17 530,10 €</u> |
|   | 25 043,00 €        |

---

Objet 2020 - 006 - Travaux de réfection de toiture d'un bâtiment communal et rénovation de l'ancienne salle du Patronage : demande de subvention

Le Conseil Municipal,

VU le projet de réfection de toiture d'un bâtiment communal, sis au 22 rue Nationale

VU le projet de rénovation de l'ancienne salle du Patronage, sise 6 rue Joseph Rivière

VU les différents devis pour ces deux projets d'un montant estimatif de 74 795,76 € HT

VALIDE ces projets,

SOLLICITE près de la préfecture une subvention au titre de la DETR,

ARRÊTE les modalités de financement comme suit :

- Subvention DETR (30 % sur le HT - réhabilitation, restauration Entretien ou constructions des bâtiments communaux)	22 438,73 €
- Autofinancement	<u>52 357,03 €</u>
	74 795,76 €

---